

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 33

Artikel: La destinée d'une goutte d'eau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-théâtre, 11, Lausanne.
Montreux, Genthod, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
étrANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le vin.

S'il faut en croire le pasteur Dellient, l'auteur de la curieuse *Histoire du Pays de Vaud par un Suisse*, les Huns et les Vandales furent attirés en Helvétie par divers motifs, entre autres « par le plaisir de boire du bon vin de Lavaux et de La Côte. »

« Les Allemands, qui n'en sont pas moins connaisseurs, en boivent dans toutes les fêtes, poursuit notre historien. Un seigneur de cette nation, qui se trouvait à Cully, ayant bu jusqu'à l'excès et ne pouvant plus en avaler, s'en faisait donner des lavements.

» Le poète Philoxène, qui vivait sous Denis de Syracuse, ayant passé à Lavaux, souhaitait d'avoir le cou long comme une grue, pour prolonger et sentir mieux le plaisir d'avaler ce vin, et pour en conserver plus longtemps le goût.

» Non seulement on boit du vin de La Côte et de Lavaux avec plaisir, mais il est fort bon pour la santé ; il n'y a que l'excès qui soit nuisible. Un médecin de Berne a guéri des maux d'estomac invétérés, avec du vin vieux de Lavaux et du jambon de Mayence. Sylirus, fameux médecin de Paris, prescrivait à ses malades le même remède et avec le même succès.

» Il n'est pas douteux, dit le célèbre Hoffmann, que le vin ne rende les hommes plus gais, plus dispos, plus spirituels et plus sages. L'expérience prouve que les nations chez qui il croit de bon vin, ont plus d'esprit que les peuples qui ne boivent que de la bière. Aussi les gens riches des pays du Nord font venir à grands frais des vins de Portugal, d'Espagne et de France.

» Le docteur Grillus, piémontais, est persuadé que les Grecs ont été appelés les pères de la sagesse à cause de l'excellence de leur vin, et qu'ils n'ont perdu leur ancienne réputation que depuis que les Turcs les ont obligés à arracher leurs vignes. La loi de Mahomet, qui défend l'usage du vin, a fait émigrer l'esprit de ce pays-là. On a replanté dès lors quelques vignes dans la Grèce, mais c'est pour le commerce.

» On lit dans les annales de France que l'esprit de la nation française a eu aussi deux éclipses, parce que les vignes furent deux fois arrachées, une fois par l'ordre de l'empereur Domitien, et l'autre par celui de Charles IX. Le vin de Suisse et d'Espagne était alors la ressource des Français. »

Dellient se préoccupe ensuite des moyens d'obtenir les meilleures vignes :

« Depuis un certain nombre d'années, dit-il, les Suisses ont planté mal à propos des vignes dans des terrains plats. Il faut des vignes, sans doute ; le Ciel les a faites pour en jouter : on ne doit pas moins profiter de ce qu'il a créé pour nos plaisirs que pour nos besoins. Mais si le vin n'appartient qu'à nos plaisirs, il faut qu'il soit bon. Or il est bien sûr qu'un terrain plat n'est pas très propre à la vigne. Il est donc à souhaiter que l'on cherche quelque moyen

d'encouragement pour engager les propriétaires à arracher les vignes plates. »

Comme on le voit, l'historien Dellient était non seulement un bon pasteur, mais encore un vrai Vaudois.

? Question ?

On écrivait récemment au *Signal de Genève* : « Je parcourrais dernièrement une vallée du Valais et je fus très surpris de tomber dans une troupe d'enfants chantant à pleins poumons : « Les bords de la libre Sarine. » C'était une école mixte en promenade ; je crus d'abord, à leur chant, que c'étaient des petits Fribourgeois. Je m'approchai de l'un d'eux et le questionnant, je sus qu'il s'agissait d'une école de Champéry. Le régent m'apprit alors que les petits Valaisans se livrent largement à l'étude du chant.

» Les petits écoliers et écolières valaisans sont munis d'un recueil intitulé « Dieu et Patrie », sorti des presses de M. Piat, à Sion, recueil qui contient 135 chants variés, allant du canon facile aux mélodies plus compliquées.

» Une modeste préface conseille le chant dans les écoles et cela avec les arguments les plus judiciaires.

» Par l'étude du chant, l'instituteur exerce les organes de la voix de l'enfant, lui fortifie la poitrine, développe la justesse de l'oreille et cultive en lui le sentiment du beau.

» Le chant en chœur habite l'élève à l'attention, l'obligeant à s'observer lui-même et à observer les autres ; enfin à se conformer à une foule de prescriptions.

» La leçon de chant est de tous les exercices celui que les enfants aiment le mieux ; le maître qui sait tirer parti de ces dispositions et entretenir ainsi la bonne humeur dans sa classe, trouvera dans ce stimulant une source féconde de progrès.

» Par cet enseignement, on développe de plus en plus dans la jeunesse l'amour du chant et il est permis d'espérer que, plus tard, elle y trouvera de quoi occuper agréablement et utilement ses moments de loisir. »

Voilà de bien bonnes choses et très vraies. L'auteur de l'article que nous citons se plaint ensuite qu'à Genève — l'on en peut dire autant du canton de Vaud et de toute la Suisse romande — nos chants nationaux, particulièrement, ne sont pas assez chantés, dans les fêtes et réunions publiques ou de sociétés. Pourquoi ces chants ne sont-ils pas entonnés dans ces réunions ? Pour la bonne raison que la plupart des assistants ne les savent pas ou n'en connaissent que la première strophe.

Ceci nous remet en mémoire la proposition que nous faisons, il y a quelque temps, un de nos lecteurs.

« Vous devriez, nous disait-il, poser une question dans le *Conteur*, à laquelle seraient appelées à répondre toutes les personnes intéressées au développement du chant populaire dans notre pays ; tout spécialement MM. les instituteurs, dont le précieux concours en

pareille occurrence est indispensable. Voici cette question :

« Quelles sont les dix — ce nombre me paraît bien suffisant — de nos chants nationaux actuels, dont l'étude sérieuse devrait être obligatoire dans toutes nos écoles, primaires et secondaires ? »

Cette consultation, très intéressante à beaucoup d'égards, pourrait sans doute être utile aux personnes qui, dans notre pays, ont pris en mains la cause du chant et son développement. »

Eh bien, la question est posée.

Nous accueillerons avec plaisir les communications qui nous seront adressées en réponse, à condition toutefois qu'elles ne soient pas longues. Le *Conteur* est petit et il aime la variété. Qu'on ne l'oublie pas.

La destinée d'une goutte d'eau.

Sous ce titre, M. Rosier, professeur-géographe, nous donne, dans son *Manuel-Atlas*, des détails fort curieux sur la destinée si changeante d'une goutte d'eau. Elle fait partie de la mer. Unie à d'autres gouttelettes, elle porte la barque du pauvre pêcheur, le majestueux paquebot ou le puissant navire de guerre. Elle est le jouet des vents qui la lancent contre le rivage ou s'ajoute aux puissants courants qui circulent à la surface des océans. La chaleur du soleil agit sur elle et la transforme en une vapeur légère qui s'élève dans l'atmosphère. Sans cesse ballottée par les vents, elle va, vient et accomplit d'étonnantes voyages. Pousée vers les terres, elle est arrêtée dans sa course par les montagnes ; là, l'air s'élève et la vapeur, saisie par le froid, se condense. Elle s'ajoute à un nuage qui grandit, s'épaissit et bientôt tombe en neige sur la pente des monts.

La goutte d'eau est maintenant un léger flocon blanc de la forme d'une gracieuse étoile. Va-t-il rester éternellement dans le vaste cirque de rochers où le hasard l'a conduit ? Non, avec les autres flocons qui le pressent, il subit un nouveau changement d'état. Il devient une partie du glacier étincelant qu'admirent les touristes et qui met des années à descendre le long de la gorge qu'il remplit.

Graduellement la glace, exposée aux rayons du soleil, fond et s'écoule en un torrent boueux. La goutte d'eau a repris sa forme première ; elle saute de pierre en pierre et descend rapidement la pente de la montagne. D'énormes blocs obstruent le lit du torrent ; il les franchit d'un bond ou les contourne. Peu à peu, il se calme et se grossit d'autres ruisseaux qu'il trouve sur sa route.

De la gorge sauvage, il passe dans une vallée encore étroite, mais moins inclinée. Il traverse les villages, fait tourner les roues des scieries et dérobe à ses rives des herbes et des fleurs qu'il emporte en se jouant. Toutefois, les tribulations de la goutte d'eau ne sont pas terminées. Un bruit sourd se fait entendre au loin ; il devient plus distinct et remplit toute la vallée. Tout à coup le sol manque : la goutte-

lette est lancée dans le vide et se perd dans un nuage d'écume et de poussière d'eau.

La cascade franchie, la goutte d'eau roule plus paisiblement. Un lac est sur sa route; elle y séjourne longtemps, mais s'en échappe à la fin et fait ensuite partie d'un beau et large fleuve qui promène ses flots tranquilles à travers les plaines. La goutte d'eau se heurte aux piles des ponts superbes et baigne les quais des grandes villes. Elle s'attarde devant des barrages que l'homme a construits pour produire une chute capable de mettre en mouvement les machines des fabriques. Enfin, elle se mêle à l'onde salée de la mer. Mais son histoire n'est pas finie. Rentrée dans l'immense réservoir d'où elle était partie, elle ne cessera de circuler sur le globe en se transformant, et d'être entraînée dans le mouvement universel.

Pour le roi de Prusse?

Travailler pour le roi de Prusse?
Chacun sait ce que signifie ce dicton.
Mais d'où vient-il?
Voilà ce que l'on sait moins...

Il y a un siècle et demi de cela, régnait sur la Prusse, qui venait d'être érigée en royaume, Frédéric-Guillaume Ier, et, sur la mode, royaume autrement important, le fameux Lubin, coiffeur de la cour.

De la cour de France, bien entendu ! La France ne donne-t-elle pas le ton, la mode et le goût, depuis qu'il y a une France ?

Or, c'était maître Lubin, l'architecte de ces édifices compliqués qui échaussaient, encore plus que leurs talons, la taille des nobles dames d'alors, et qui nécessitaient autant de souplesse dans la main que de sûreté dans le coup d'œil.

Aussi les perruquiers étaient-ils considérés comme de véritables artistes, et, seule de toutes les corporations, la leur avait-elle le droit de porter l'épée.

Parmi les apprentis de maître Lubin se trouvait un jouvenceau doux et timide comme une jeune fille, qui répondait au prénom de Léonard.

Léonard était profondément épris de son art... et de la fille de son patron, la gente Olivette, délicieuse demoiselle au frais minois et à l'air éveillé.

Ces deux passions étaient également malheureuses, maître Lubin ayant solennellement déclaré que, pour devenir son gendre, il faudrait d'abord mériter sa succession et que pour devenir son successeur, il faudrait d'abord coiffer une tête couronnée.

— A mon gendre seul, je concéderai le privilège de « perruquier de Sa Majesté ». Seul, le perruquier de Sa Majesté pourra être mon gendre, épétait-il. C'était un cercle vicieux ?

Un jour, Léonard reçut une lettre d'un sien oncle, cordonnier de son état, protestant de sa religion, et établi à Berlin depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Ses affaires prospéraient, et il invitait son neveu à venir s'installer près de lui, les gens et les choses de France étant fort goûtées à l'étranger, en vertu sans doute du proverbe :

« Nul n'est prophète en son pays. »

Léonard hésita un peu...

Quitter son pays, sa gentille Olivette, cela lui faisait gros au cœur.

Mais celle-ci, consultée, le déclina à partir.

La fine mouche avait lu dans le jeu de son père, jugeant qu'il ne pourrait longtemps se passer de son second.

Il serait donc forcé de capituler, surtout lorsque Léonard reviendrait avec le titre de « perruquier de Sa Majesté le roi de Prusse ».

Aussi, d'après son conseil, garda-t-il le secret sur le but de son voyage, demanda simplement un congé à son patron mari et dépit et quitta les bords de la Seine pour ceux de la Sprée.

Son oncle ne l'avait pas trompé : il avait une brillante et aristocratique clientèle qu'il partagea avec lui, l'un chaussant, l'autre coiffant tous les élégants et élégantes de la capitale, et Léonard fut bientôt

aussi à la mode à Berlin que maître Lubin à Paris.

Une seule chose manquait à son honneur : coiffer une tête couronnée et accoler à son nom ce titre si désiré « Perruquier de Sa Majesté ».

Aussi quelle émotion, quelle joie, lorsque la reine le fit demander !

Sans doute la cour de Frédéric-Guillaume n'était pas celle de Louis XV ; mais enfin c'était toujours la Cour.

Léonard se rendit au palais, à l'heure indiquée, l'épée au côté, le tricorne sous le bras, le jarret tendu et la bouche en cœur. Il fut introduit.

Sous sa main habile, les cheveux peignés, nattés, poudrés, s'élèverent en échauffaudages gracieux, légers et solides à la fois, au-dessus du front de ses augustes clientes, élouées et charmées. Léonard reçut force compliments des plus flatteurs :

— On se croirait à Versailles ! déclarèrent les dames ravies.

C'était le suprême éloge.

Léonard se préparait à se retirer quand une voix rude résonna désagréablement à son oreille, lancant cette phrase aussi injurieuse pour son talent que pour les augustes têtes confiées à ses soins :

— Que signifie cette mascarade ?

C'était un personnage sec, maigre, d'assez piètre mine, à l'air furibond... Il portait sa canne sous le bras et son chapeau sur la tête.

Ce détail significatif, joint à la terreur peinte sur tous les visages et au plongeon précipité de toutes ces hautes coiffures dans un nuage de poudre, annonça au pauvre perruquier le roi Frédéric-Guillaume Ier, le « Roi Sergent », comme on disait.

Ce n'était pas un prince commode que ce père du grand Frédéric. Aussi ladre que brutal, il nourrissait ses fils de pain moisi, refusait la moindre parure à sa femme, portait des habits râpés et, pendant tout son règne, les mèmes boutons de cuivre que l'on découvrait d'un vieil uniforme pour les mettre à un neuf.

Son entrée produisit donc une sensation fort désagréable.

La reine balbutia quelques excuses sur la réception du nouvel ambassadeur de France et le désir de lui faire honneur.

Frédéric l'interrompit brutalement :

— Etes-vous folle et supposez-vous que je tolère de vous voir ainsi affublée ?

Et se tournant vers Léonard, tremblant et décontenancé :

— Tu as fait là de belle besogne, drôle ; avise à la réparer de ton mieux. Rase immédiatement ces pérönelles, et, quant à vous, madame, ajouta-t-il en se tournant vers la reine qui cherchait à l'apaiser, si je ne vous traite pas comme vos filles, c'est qu'il est inconvenant qu'une reine de Prusse ait la tête tondue.

Prières et protestations furent également inutiles.

On dut obéir et se soumettre.

Quand l'exécution fut terminée, le roi, impassible, s'adressa à l'exécuteur consterné :

— Toute peine mérite salaire, dit-il ; que t'a donné la reine ?

— Dix florins, sire, répondit Léonard hésitant.

— Dix florins ! En vérité, madame, vous n'êtes pas généreuse, et ce garçon emporterait dans son pays une piétre idée de notre cour...

— Sire, je croyais... balbutia la reine, stupéfaite de ce reproche qu'elle attendait tout autre.

— Je serai plus large et payerai mieux tes services, mon garçon. Combien te dois-je pour avoir exécuté mes ordres ?

— Sire... ce qu'il plaira à Votre Majesté, dit le perruquier rassuré.

— Mettons vingt florins... Cela te va-t-il ?

— Oui, sire, répondit Léonard, enchanté, s'inclinant jusqu'à terre.

— Aïe ! Aïe !

Les coups de canne tombaient, dru comme grêle, sur son échine courbée, tandis que le « roi sergeant » comptait sans se presser :

— Un florin, deux florins...

Et, pour la première fois de sa vie, Frédéric fut prodigue !

Léonard, moulu et brisé, se hâta de revenir en France. Lubin venait de mourir ; aussi eut-il, sans difficulté, sa succession et sa fille. Il devint fort à la mode et put faire graver sur son enseigne :

PERRUQUIER DES COURS DE FRANCE
ET DE PRUSSE

Il avait payé ce droit assez cher !

Il garda le silence sur sa mésaventure, mais quand on plaisantait devant lui la ladrerie de Frédéric :

— Moi, je l'ai trouvé trop généreux, répondait-il en se frottant les côtes ; Dieu vous garde de travailler pour le roi de Prusse ! ARTHUR DOURLAC.

L'assesseu et le menistre.

Tsacon n'a pa zu lo bounheu dè poai allà recordâ dein cllião grantès z'écoulès dè vela et tsacon don ne pao pas ein savâi atant qu'on menistre àobin on avocat. Po la leingua, on dévezè coumeint on sâ et, s'on a pas bouna pliatena, salut po portâ lo toste à la patrie à l'abbayi ! faut cein laissé férè à cllião qu'ein savont mé què vo et que pâovont débliottâ su on chapitre tandi duès z'hâorès dè temps sein crotsi ni quequelle et sein pi baire on verro ào maitein dè lâo discou, qu'on ein vai jamé la finition, kâ, quand l'ont tot de, l'ont onco adé oquî à deré.

Cllião mina-mor que sont dinse sont coumeint lè fennès et cein mé fe rassoven onco à ion dè cllião bons vilho dittos que sè dit : *Eintre no sai de, dion le fennès quand l'ont tot de.* (Entre nous soit dit, disent les femmes quand elles ont tout dit.)

Bréfe ! po ein reveni, vo deré que noutr'assesseu est on bin brav'hommo, que l'est minameint dâo consest dè perrotse ; l'a prâo cabosse asseinbin, piske l'est dein la justice dè pé ; mâ, po la niaffe, ma fai, salut ! l'est coumeint bin d'autro, dévezè coumeint sâ et coumeint tot lo mondo. Goudhiè bin signolâ dâi iadzo ein dévezeint, kâ diabilio ! quand on est assesseu, on est pas lo premi cocardier venu et faut on bocon férè vaire qu'on est dein lè z'autorità !

Nout'r'assesseu démâorè proutso dè la tiura et, avoué lo menistre sont, coumeint dè justo, bons z'amis.

L'an passâ, que l'avâi fe boutséri, l'invitâvè soveint lo menistre po dinâ, kâ savâi que l'amâvè prâo la sâocesse à grelhi, lè piotons, lè z'attriaux et tota clia bouna tsai dè caion que vo redzoïè dza lo pétro rein què dè la vaire.

L'avâi don dza invitâ on part dè iadzo et noutron menistre qu'amâvè destra clia bousfaille, s'ein étai gaillâ relétsi lè pottès, et du ce, cauquîs senannès s'etiont passaïs sein que l'assesseu l'ai ausse de dè reveni medzi oquî avoué li, et la réson l'étai que la sâocesse à grelhi étai tota rafalaïe, lè z'attriaux avion passâ lo niâo dâo cou du grantein asseinbin avoué lè piotons et lo resto. Ne restâvè perein dâo caion què lo salu qu'êtai dein la seille, lè jambons, lè sâocessons, la sâocesse ào fèdzé et lo lard que faillai laissi onco on part dè temps à la tsemenâ dévant dè poai allâ ein déguehlî po dâo dinâ.

Tot parai, on dzo que l'assesseu avâi bin idé dè medzi dâi z'aillettès, don dâi coûtelettès, sa fenna ein avâi met couaire avoué dâ campouâta et dâi truffès boulaitès, que cein est rudo bon.

Adon, ne faut te pas que tandi que l'etiont à medzi cllião z'aillettès, lo menistre s'aminè à l'hotô po montrâ à l'assesseu onna lettra que l'avâi reçu dâo synode, et à l'avi que l'eintrâ, que l'eut cheintu clia boun'odeu dè campouâta, dè bio savâi que l'a guegni su la trablia et Dieu sâ ! sè peinsâ petréti ein lîmimo : « Charrette ! que ne séyo pas venu pe vito ! » Et ye fe ein sorizeint :

— Ah ! ah ! le gormands ! vo fédès adé dâi repés dè râi, vo ; dâi coûtelettès ! bouna pedance ! Dein ti lè cas, assesseu, vo z'itès on hommo pou à pleindre, kâ tsacon ne pao pas s'accordâ ti lè dzo dè clia tant bouna mezzaille, coumeint vo !

Adon l'assesseu, que volliâvè l'ai férè à vaire que n'aviont rein remedzi dè clia tsai du